Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260430-DE051CM30042026-DE

République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Date de convocation
17 avril 2026

Date d'affichage
17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois d'avril, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, maire.

Présents :
M. ECHEVEST, M. PRIGENT, Mme COCGUEN, M. YAHIA, Mme BOTCAZOU, M. LE LAY, Mme LE FOLL, M. STEPHAN, M. HATTON, Mme LE COTTON, Mme CRENN, Mme CHARNEAU, Mme LOLLIERIC, M. MONJARET, M. SAVINIEN (à partir de 19h10), M. COLLET, M. BERTHILLOT, Mme LE LIARD, Mme EUZEN, M. BATARD, M. CHEVALIER, Mme GUILCHER, Mme LE GOUX, M. LAQUERRE.

Pouvoirs :
Mme LOYER à M. STEPHAN, M. BIHEL à M. ECHEVEST, Mme GREZARD à Mme CRENN, Mme DRUILLENEC à Mme LE FOLL, M. NOGE à M. YAHIA, M. SAVINIEN (jusqu'à 19h10) à M. LE LAY.

Absents :

Secrétaires de séance : Mme LE FOLL et M. BATARD

Délibération n° 2026-051 | Formation de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire expose que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :
- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.
Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).
La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260430-DE051CM30042026-DE

En conséquence, Monsieur le Maire propose la liste de contribuables suivante :

BOYEZ Philippe
COCGUEN Laurence
BIHEL Jérémy
LE FOLL Marie-Françoise
NOGÉ Bruno
CHARNEAU Cécile
SAVINIEN Christophe
LE COTTON Anne
PRIGENT Jean-Yvon
BOTCAZOU Annyvonne
LE LAY Bruno
LOLLIERIC Stéphanie
STEPHAN Jean-Paul
LOYER Marie-Annick
MONJARET Vincent
PENISSON Jérôme
CRENN Kathy
YAHIA Marc
GRÉZARD Anne
HATTON Philippe
DRUILLENNEC Myriam
COLLET Christophe
LE LIARD Jessica
BERTILLOT Fabien
BATARD Guillaume
LE GOUX Dominique
CHEVALIER Hervé
LAQUERRE Dominique
GUILCHER Corinne
ROBERT Didier
GEFFROY Nelly
LANCIEN Anne-Marie

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de renouvellement de la Direction départementale des Finances publiques en date du 30 mars 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de proposer la liste de contribuables comme exposée ci-avant.

--Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Maire,

Yannick ECHEVEST

Les secrétaires de séance,

Mme LE FOLL

M. BATARD